



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 23 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Consultations et échanges d'informations	2-3	3
III. Informations communiquées par le système des Nations Unies	4-87	3
A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	5-16	3
B. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	17-28	4
C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	29-32	6
D. Programme des Nations Unies pour le développement	33-45	7
E. Programme des Nations Unies pour l'environnement	46-49	8
F. Fonds des Nations Unies pour la population	50-52	9
G. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	53	9
H. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	54-55	9
I. Organisation internationale du Travail	56-60	10
J. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	61-69	10
K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	70-75	11
L. Organisation de l'aviation civile internationale	76-78	12

* A/55/150 et Corr.1 et 2.

** Le retard dans la publication du présent rapport est imputable à la soumission tardive des communications de certains organismes ainsi qu'à la nécessité de revoir la présentation de textes particulièrement longs.

M. Banque mondiale	79	12
N. Union postale universelle	80	12
O. Organisation maritime internationale	81–85	12
P. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	86–87	13

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 53/17 de l'Assemblée générale, en date du 16 novembre 1998, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes », dans laquelle l'Assemblée a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'application de ladite résolution.

II. Consultations et échanges d'informations

2. La deuxième réunion générale entre les représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de ses institutions associées et ceux du système des Nations Unies, a eu lieu à Nassau les 27 et 28 mars 2000. Les participants ont reconnu qu'il existait déjà une collaboration entre l'ONU et la CARICOM mais se sont déclarés favorables à l'idée d'explorer et de définir de nouveaux domaines de coopération, dans la mesure où les ressources financières et humaines disponibles le permettraient.

3. Sur l'invitation de la CARICOM, l'ONU était représentée par les représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la Trinité-et-Tobago et à la Barbade, respectivement, à la vingtième et à la vingt-et-unième Conférences des chefs d'État et de gouvernement des Caraïbes, tenues à la Trinité-et-Tobago en juillet 1999 et à Saint-Vincent-et-les Grenadines en juillet 2000.

III. Informations communiquées par le système des Nations Unies

4. Comme suite à la demande du Département des affaires politiques, les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et les chefs de programme, de département et de bureau des Nations Unies ont communiqué des informations dont on trouvera ci-après un résumé.

A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Bureau des services de contrôle interne

5. Depuis le début de 1998, le Bureau des services de contrôle interne collabore directement avec le secrétariat de la CARICOM, à la demande de ce dernier, en vue d'assurer un contrôle interne efficace.

6. Pendant cinq jours en mars et avril 1998, le Bureau des services de contrôle interne a fourni au chef du Service de contrôle interne nouvellement créé à la CARICOM des informations détaillées sur le système de contrôle de l'ONU et notamment sur ses propres activités. Depuis lors, le Bureau a continué à dispenser des services consultatifs en matière de gestion, notamment pour faire mieux comprendre aux hauts fonctionnaires du secrétariat la portée, le rôle et les fonctions du contrôle interne et pour faciliter l'action du service de contrôle interne de la Communauté.

Département des affaires politiques

7. Le Département des affaires politiques est l'organe chargé de coordonner la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. À ce titre, il a coordonné l'application de la résolution 53/17 de l'Assemblée générale, notamment la tenue de la deuxième réunion générale entre les représentants de la CARICOM et de ses institutions associées et ceux du système des Nations Unies et l'établissement du rapport de la réunion (voir annexe).

8. En application de la résolution 49/141, le Département a envoyé des notes verbales et des lettres aux chefs de toutes les composantes du système des Nations Unies, les priant de désigner les fonctionnaires qui seraient responsables des affaires de la CARICOM. Par la suite, le Département a dressé et tient à jour une liste des centres de coordination de l'ONU, qui a été communiquée à la CARICOM afin de faciliter une coopération plus pragmatique et plus efficace entre les deux systèmes.

9. Dans le cadre de son mandat, le Département maintient des contacts étroits avec le secrétariat de la CARICOM, les représentants permanents des États membres de la Communauté et l'Observateur permanent de cette dernière auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Département des affaires de désarmement

10. Les entretiens qui ont eu lieu entre la CARICOM et le Département des affaires de désarmement ont permis d'identifier des possibilités de coopération avec le Centre régional pour le désarmement (Lima), qui pourrait communiquer des informations sur les mesures prises pour mettre un terme aux mouvements illicites d'armes dans la région et les enseignements à en tirer, et apporter une assistance sur le plan opérationnel dans le domaine de l'application des lois et de la lutte contre le trafic illicite des armes légères.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

11. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) oeuvre de plus en plus dans les pays de la CARICOM, en particulier par le biais de l'organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe. Aux termes d'un accord de travail, le Bureau et cet organisme échangent des informations sur l'alerte avancée, notamment pendant la saison des ouragans, et coordonnent les opérations de secours et la mobilisation de l'aide internationale. Le Bureau a l'intention d'affecter au Costa Rica un conseiller sur les interventions en cas de catastrophe pour les Caraïbes et l'Amérique centrale, et procède à l'organisation d'une session de formation de l'ONU concernant l'évaluation des catastrophes et la coordination des secours qui aura lieu dans les Caraïbes au début de 2001.

Département de l'information

12. Le Département a continué de faire une large place aux manifestations et réunions régionales, dans son magazine radiophonique de 15 minutes intitulé « Le magazine de l'ONU sur les Caraïbes » (en anglais, adapté en néerlandais et en français/créole) ainsi que dans des segments de son journal d'information hebdomadaire intitulé « Caribbean News Roundup ». Ont notamment été couvertes la Conférence des donateurs de février 1999, la deuxième réunion générale entre l'ONU et la CARICOM tenue à Nassau en mars 2000 et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

13. La Section des organisations non gouvernementales du Département collabore avec le Centre

d'information des Nations Unies à Port of Spain en vue de créer une entité composite d'organisations non gouvernementales, selon des modèles ayant fait leurs preuves à la Grenade, à la Jamaïque et au Suriname. Le Centre d'information de Port of Spain a assuré la coordination de la conférence intitulée « Vital Voices of the Caribbean » (Voix vitales des Caraïbes), qui a réuni en septembre 1999, 130 dirigeantes des Caraïbes afin d'examiner l'application du Programme d'action de Beijing.

14. Dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue en septembre 1999, le Département a organisé une campagne de sensibilisation aux problèmes de protection de l'environnement et de développement des petits États insulaires en développement, y compris les pays des Caraïbes. Le département ayant mobilisé les médias, en collaboration avec le réseau informatique des petits États insulaires en développement, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Alliance des petits États insulaires, cette campagne a fait l'objet d'une importante couverture médiatique.

15. S'agissant des services de bibliothèque et de publication, le Département a renforcé son réseau de partenaires dans le cadre de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Un atelier, portant sur l'utilisation des documents de l'ONU, a été organisé en janvier 1999 à la Trinité-et-Tobago à l'intention des bibliothécaires dépositaires de l'ONU.

16. *L'Annuaire des Nations Unies* a continué à faire état d'activités de coopération entre l'ONU et la CARICOM, en publiant notamment le texte intégral des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. *La Chronique des Nations Unies* a publié des articles sur la coopération entre les deux organisations dans son compte-rendu des travaux de l'Assemblée générale et d'autres organes délibérants.

B. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

17. Soutenir le processus d'intégration des Caraïbes est l'un des objectifs principaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

(CEPALC). Au fil des ans, la CEPALC s'est efforcée de réaliser cet objectif grâce aux activités de son siège sous-régional, qui fait office de secrétariat du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC).

18. Aux domaines traditionnels de coopération entre la CEPALC et la CARICOM – comme par exemple l'information et les statistiques, le commerce et l'analyse économique – se sont ajoutés de nouveaux secteurs de collaboration, parmi lesquels le développement durable, la préparation et le suivi des conférences mondiales des Nations Unies et la science et la technologie.

19. *Développement durable.* À la demande des pays intéressés, la CEPALC et la CARICOM ont assuré la fonction de secrétariat intérimaire aux fins de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En juin 1998, le Bureau des petits États insulaires en développement a procédé au partage officiel des tâches entre les deux organisations : la CARICOM a accepté d'être responsable du volet politique, la CEPALC faisant fonction de secrétariat opérationnel, ou technique. En 1999, les activités ont essentiellement été dédiées aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action. Le secrétariat intérimaire et le groupe interorganisations ont joué un rôle important en mettant en oeuvre de nombreux projets du Programme d'action et, de manière plus générale, en entretenant l'esprit de ce Programme dans la région.

20. La CEPALC et la CARICOM ont collaboré durant les dernières années au processus qui a abouti à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 54/225, du 22 décembre 1999 intitulée « Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable ».

21. *Préparation et suivi des conférences mondiales.* La CEPALC et la CARICOM ont collaboré en 1999 et 2000 pour apporter une assistance technique aux délégations caraïbes participant au processus de suivi du Programme d'action de Beijing. Les deux organisations ont ainsi facilité la participation des délégations des Caraïbes aux séances de travail de la huitième Conférence régionale sur les femmes (Pérou, février 2000).

22. Cette collaboration s'est poursuivie à la réunion du Comité préparatoire et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au thème : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Au cours des séances de travail, la CEPALC et la CARICOM ont apporté une assistance technique aux délégations lors de la recherche d'un consensus des Caraïbes pour l'adoption du document sur les nouvelles mesures à prendre pour donner suite au Programme d'action de Beijing. En outre, la CEPALC a joué un rôle important à la réunion du groupe de travail technique de la CARICOM sur les statistiques par sexe (avril 1999) et dans l'élaboration d'instruments d'analyse par sexe.

23. La collaboration entre ces organisations a également porté sur les domaines de la population et du développement. Elles ont coopéré étroitement aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (juillet 1999) et la CEPALC a conseillé le représentant de la CARICOM au processus de négociation pour l'examen quinquennal de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans son examen de la situation des personnes âgées dans les Caraïbes, la CEPALC a collaboré avec la CARICOM pour promouvoir la Charte des Caraïbes sur la santé et le vieillissement, qui a été officiellement adoptée aux Bahamas en 1998. Des représentants de la CARICOM ont assisté à la réunion de la CEPALC sur la situation des personnes âgées (septembre 1999).

24. *Statistiques et préparation des recensements.* La CEPALC et la CARICOM ont largement collaboré dans le domaine des statistiques, et ont mis en commun leurs ressources pour obtenir les données requises des différents pays. En décembre 1998, la CEPALC a organisé un atelier, financé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en vue de préparer la série de recensements de la population et de l'habitation de l'an 2000. La CARICOM, qui est responsable de la coordination au niveau des Caraïbes, a participé à la préparation de cet atelier, qui a balisé le terrain pour la participation des pays membres aux recensements. La CEPALC aide actuellement les gouvernements qui lui en font la demande à planifier ces recensements.

25. *Science et technologie.* La collaboration de la CEPALC et de la CARICOM dans le domaine de la science et de la technologie couvre un certain nombre

de domaines parmi lesquels : la compétitivité; les affaires maritimes; l'agriculture et l'énergie.

26. La CEPALC est membre du groupe de travail chargé du programme régional de la CARICOM sur la compétitivité (1998-2003). Ce programme a les objectifs suivants : contribuer à l'élaboration d'un ensemble de politiques et de mesures propres à créer un environnement favorable aux affaires; améliorer l'accès des sociétés appartenant à des ressortissants du pays de la CARICOM aux ressources du programme; augmenter le nombre d'entreprises qui participent au programme; et favoriser la participation active des entreprises et des microentreprises aux activités d'exportation.

27. La CEPALC est également un membre actif du Groupe de travail du Réseau des sciences océaniques de la Communauté des Caraïbes, créé en 1990. Ce Réseau réunit les principales institutions de la région qui travaillent dans les secteurs des sciences de la mer et de la télédétection par satellite. Une base de données océanographique régionale a été créée pour répondre à ses besoins. Une revue trimestrielle informe les scientifiques, les technocrates et les décideurs politiques des activités menées dans ce domaine et des manifestations qui peuvent les intéresser. En 1998, l'Année internationale de l'océan, le Réseau des sciences océaniques de la communauté des Caraïbes a accueilli le Forum de la mer des Caraïbes. La CEPALC figurait parmi les organes qui ont apporté une assistance technique au comité d'organisation.

28. La CEPALC est membre de la commission de la CARICOM pour le contrôle des pesticides, qui participe au groupe de coordination chargé d'établir des directives pour l'utilisation réglementée des pesticides inorganiques et de promouvoir la lutte contre les parasites biologiques dans la région; elle participe également au Réseau de l'industrie agricole, qui utilise le réseau SIMBIOSIS pour diffuser des informations sur les technologies alimentaires et la biotechnologie dans les Caraïbes.

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

29. Depuis 1988, la CNUCED et la CARICOM collaborent activement à l'application du système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) qui fait partie des activités d'assistance technique qu'offre la CNUCED dans le domaine de

l'efficacité du commerce et des transports et qui porte sur la réforme et la modernisation des douanes. Ce système, qui traite les manifestes et les déclarations de douane, ainsi que le produit des méthodes comptables et des procédures de transit et de mise en attente, et permet d'obtenir, à des fins d'analyse et de statistique, des données commerciales à jour et fiables, est désormais installé dans 12 États membres de la CARICOM.

30. La CNUCED collabore avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO), institution partenaire de la CARICOM, à des projets menés dans un certain nombre de pays et de sous-régions. Des discussions sont en cours avec l'Office de développement des exportations des États des Caraïbes, également associé à la CARICOM, sur les possibilités d'utilisation à long terme du SYDONIA par les États membres de la CARICOM. En 1999, la CNUCED a travaillé en étroite collaboration avec les représentants de l'Office de développement des exportations des États des Caraïbes pour s'assurer que les pays utilisateurs du SYDONIA étaient prêts pour le passage à l'an 2000. Deux pays ont accepté de financer des études de faisabilité à court terme pour préparer le passage à la version la plus récente du SYDONIA.

31. La CNUCED sert de centre de coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies relatives aux pays les moins avancés et suit à ce titre l'application du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour les années 90. Le secrétariat de la CNUCED a de fréquents entretiens et échanges de vues avec le secrétariat de la CARICOM sur des questions relatives aux petits États insulaires en développement et gère actuellement des projets d'assistance technique à Haïti et à Sainte-Lucie.

32. Un atelier sous-régional sur le droit et la politique de la concurrence destiné à la CARICOM et à ses États membres s'est tenu les 12 et 13 octobre 1999 à la Trinité-et-Tobago. Organisé conjointement par la CNUCED et le secrétariat de la CARICOM, l'Union européenne (UE), l'University of the West Indies et l'Institut de recherches sociales et économiques, il visait à familiariser les pays des Caraïbes avec les grands principes de l'application du droit et de la politique de la concurrence.

D. Le Programme des Nations Unies pour le développement

33. Le PNUD a conclu des accords avec le secrétariat de la CARICOM ainsi qu'avec tous les gouvernements membres de la Communauté. Ce partenariat revêt diverses formes dont l'une consiste à financer des activités et des initiatives au titre du Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui relève du Cadre de coopération régionale.

34. Au niveau sous-régional, cette coopération fait l'objet d'un accord distinct, l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO) étant chargée du financement des programmes et projets. Les principaux bénéficiaires de ces sous-programmes sont les petits États de l'OEEO.

35. *Dialogue de partenariat.* L'examen des programmes a fait l'objet d'une série d'entretiens entre le PNUD et le secrétariat de la CARICOM en 1997, en 1998 et en 1999, puis de réunions entre le Directeur régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes et des hauts fonctionnaires de la CARICOM. Bien que les ressources aient diminué, le PNUD continuera d'accorder la plus haute priorité dans la région au projet de la création d'un marché et d'une économie uniques de la CARICOM. Le PNUD et la CARICOM formuleront et appliqueront de concert une stratégie de mobilisation des ressources pour la région.

36. En outre, des consultations ont eu lieu entre le Bureau régional du PNUD et les représentants permanents des pays membres de la CARICOM auprès de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la période à l'examen, le PNUD s'est efforcé d'améliorer et de rationaliser ses services en faveur des Caraïbes. De nouveaux représentants résidents sont entrés en fonction en 1999 à la Barbade, au Guyana et à la Jamaïque et le groupe chargé des Caraïbes a été rétabli au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, au siège du PNUD.

37. Pour répondre à la nécessité d'une collaboration accrue entre les bureaux de pays, on a institué un système de réunions sous-régionales des représentants résidents; quatre réunions de ce genre ont eu lieu en 1999. Dans ce contexte une étude des bureaux de pays des Caraïbes a été effectuée pour déterminer les moyens de rationaliser la coopération entre ces bureaux et de la rendre plus efficace.

38. Pour améliorer la qualité des services, on a créé au début 1999 un centre d'information sous-régional au bureau extérieur de la Trinité-et-Tobago. Ce centre, le premier de ce genre en Amérique latine et dans les Caraïbes, a permis de fournir un appui technique et des services d'orientation et d'information aux bureaux de pays et, par leur intermédiaire, aux gouvernements et aux autres parties prenantes.

39. *Exécution du Programme.* le PNUD continue d'appuyer un certain nombre de secteurs d'importance critique pour la réalisation des objectifs de développement de la CARICOM. La deuxième phase de l'appui du PNUD à la création de l'économie et du marché unique de la CARICOM a débuté en juillet 1999. Un montant d'environ 1,5 million de dollars des États-Unis sera alloué au titre d'un programme d'activités sur deux ans qui permettra de concrétiser ce projet. La réalisation de ce projet devrait permettre de transformer les arrangements en vigueur en une véritable intégration, caractérisée par la libre circulation des marchandises des services, des capitaux et du personnel qualifié dans toute la région.

40. Le PNUD a continué d'aider la région dans le domaine de la planification préalable en cas de catastrophes et de la gestion des catastrophes. Ainsi, depuis 1992, il s'emploie à renforcer la capacité de l'organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe pour qu'il soit mieux à même de suivre les activités de planification préalable et de répondre aux besoins de secours en cas de catastrophe dans les pays membres. Ce projet devrait prendre fin au milieu de l'an 2000, mais il est prévu de continuer de fournir un appui à l'avenir, voire même de le renforcer après évaluation de la vulnérabilité des États des Caraïbes.

41. De 1997 à 1999, le PNUD a appuyé le développement du secteur maritime des pays des Caraïbes en améliorant les capacités de la région à régler efficacement les activités maritimes, à protéger l'environnement marin et à collaborer avec d'autres États à l'application d'un système de contrôle des navires par l'État du port. Le PNUD, de concert avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et la CARICOM, poursuit son appui à ce secteur en dispensant des conseils techniques, en organisant des activités de formation et de renforcement des capacités et en élaborant des modules de formation maritime à l'intention des institutions régionales de formation.

42. Il existe une collaboration analogue dans le secteur de la santé; ainsi, l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé a mis un important savoir-faire technique au service de deux projets financés par le Programme régional de la CARICOM visant à perfectionner les compétences des agents sanitaires et des travailleurs communautaires et à formuler des dispositions pratiques pour la gestion et le financement des réformes sanitaires destinées à protéger les pauvres. Le second projet a permis d'examiner les répercussions des réformes structurelles sur le système de soins de santé dans les pays des Caraïbes et de faire des recommandations de politique générale propres à atténuer leurs effets négatifs et à faciliter l'accès aux soins de santé tout en améliorant la qualité.

43. Les pays des Caraïbes ayant une solide tradition musicale, on s'est attaché à les aider à participer de façon plus profitable à l'industrie mondiale de la musique qui est un secteur de l'économie mondiale dont la croissance est la plus rapide. Des lois régionales ont été formulées en matière de droits d'auteur, on a créé des associations nationales et régionales d'artistes et de directeurs artistiques et dispensé une formation portant sur les droits d'auteur, la gestion des affaires et la commercialisation internationale dans l'industrie de la musique.

44. On a fait exécuter un certain nombre d'études et organisé des réunions techniques et des ateliers de formation pour déterminer les thèmes prioritaires des négociations commerciales qui ont lieu dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la zone de libre-échange des Amériques. Le PNUD et la CARICOM, en réponse à la demande des ministres des affaires étrangères des pays membres de la CARICOM et de leurs missions permanentes à New York, ont appuyé la création d'un réseau électronique reliant toutes les missions des pays membres de la Communauté, les ministères de chacun de ces pays et le secrétariat de la Communauté. Une fois mis en place, ce réseau facilitera la diffusion des informations nécessaires à la conduite de la politique étrangère.

45. Le PNUD a aidé l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) à établir un projet de charte de développement pour les îles des Caraïbes orientales, qui a été soumis à l'examen des chefs de gouvernement. Il a contribué à l'élaboration d'une série d'indicateurs de développement social pour la région qui seront utilisés dans le premier rapport sur le déve-

loppement humain que l'OECS doit établir à la fin de 2000. Une attention toute particulière a été accordée à l'élimination de la pauvreté dans le cadre d'un projet visant à étayer les orientations politiques, à mettre à jour les bases de données nationales sur la pauvreté et à en créer de nouvelles, ainsi qu'à fournir une assistance ciblée à des communautés indigentes bien déterminées dans un certain nombre de pays de l'OECS.

E. Programme des Nations Unies pour l'environnement

46. Une évaluation du milieu marin et des zones côtières des Caraïbes a été lancée dans le cadre des activités régionales du programme du PNUE concernant les Perspectives mondiales en matière d'environnement. Le travail sur le réseau d'évaluation des Caraïbes et le forum électronique entrepris en 1999 se poursuit également. Le PNUE est aussi en train de conclure des entretiens avec le Centre d'information des Nations Unies à la Trinité-et-Tobago concernant sa participation à la campagne de sensibilisation et d'éducation sur le thème : « Les Nations Unies travaillent pour tous » dans les pays membres de la CARICOM en 2001.

47. Le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres, adopté à Aruba en octobre 1999, met en avant l'engagement de la région dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur le milieu marin et les zones côtières des Caraïbes. L'Unité de coordination régionale du PNUE, basée à Kingston, a également mis en oeuvre des projets sur les écotecnologies et les technologies adaptées à l'épuration et la gestion des eaux usées.

48. Pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale de septembre 1999 consacrée à l'examen quinquennal du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le PNUE a produit le rapport sur les Perspectives pour les Caraïbes en matière d'environnement, qui a été réalisé en étroite collaboration avec le Centre pour l'environnement et le développement de l'University of the West Indies, et financé par la Commission européenne.

49. À la douzième réunion du Forum des ministres de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à la Barbade du 2 au 7 mars, il a été décidé de promouvoir une approche intégrée de la ges-

tion des Caraïbes dans la perspective du développement durable. Cette décision reflète les efforts faits par le PNUE pour intégrer les priorités des Caraïbes dans ses mandats, et ultérieurement dans son programme de travail. D'autres décisions auront des conséquences pour les activités du PNUE dans les Caraïbes en 2000-2001. Elles concernent, entre autres, les questions suivantes : l'évaluation des catastrophes naturelles, les accords multilatéraux en matière d'environnement et l'éducation, et le renforcement du programme pour les mers régionales.

F. Fonds des Nations Unies pour la population

50. Dans son programme d'assistance pour les Caraïbes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a abordé une des questions prioritaires pour tous les pays de la CARICOM, à savoir la santé et le bien-être des adolescents et des jeunes adultes. En 1999 et 2000, le FNUAP a joué un rôle de premier plan dans la promotion de la santé et des droits des adolescents en matière de sexualité et de reproduction. Des projets pilotes en cours au Guyana, en Jamaïque et au Suriname utilisent une approche intégrée de la santé génésique qui fait intervenir à la fois le secteur social et le secteur de la santé.

51. Le FNUAP a travaillé avec le Mona Campus de l'University of the West Indies pour mettre au point un diplôme multidisciplinaire modulaire d'études sur la population et le développement, qui renforcera la capacité institutionnelle et technique de la région aux niveaux de la direction et de l'exécution. En outre, le prix FNUAP des médias pour les Caraïbes, qui vise à encourager la plus haute qualité dans les reportages sur les questions de population et de développement dans la région, a été décerné pour la première fois en 1999.

52. Le FNUAP a dirigé les initiatives prises pour engager un mouvement parlementaire des Caraïbes sur la population et le développement, qui ont débouché sur une première réunion, tenue à la Trinité-et-Tobago en novembre 1999. Le FNUAP et les Bahamas organiseront conjointement la réunion inaugurale du Forum des parlementaires des Caraïbes sur la population et le développement qui se tiendra aux Bahamas en novembre 2000. Plusieurs questions évoquées dans le Plan d'action du Sommet des jeunes des Caraïbes parrainé par le FNUAP (Barbade, 1998) devraient être à l'ordre du jour de cette réunion de parlementaires.

G. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

53. Le Bureau régional du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Venezuela a eu des entretiens avec le Gouvernement guyanien au sujet de son adhésion à la Convention de 1951 et à son Protocole de 1967, l'objectif étant d'améliorer la protection des réfugiés au niveau régional et d'offrir un exemple aux autres pays de la CARICOM. Le Bureau régional du HCR pour les États-Unis et les Caraïbes, qui est basé à Washington, s'est maintenu en étroit contact avec le secrétariat de la CARICOM afin d'obtenir son soutien pour la campagne en faveur de l'adhésion. En mars 2000, le HCR a présenté un document sur la situation des réfugiés dans les États de la CARICOM à une réunion technique entre l'ONU et la CARICOM qui s'est tenue aux Bahamas.

H. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

54. La coopération entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la CARICOM s'est intensifiée pendant la dernière période considérée. En avril 1999, des échanges de vues très ouverts ont eu lieu entre le Secrétaire général de la CARICOM et le Représentant régional du PNUCID sur la manière de donner un nouvel élan au Plan d'action de la Barbade sur la coopération et la coordination en matière de contrôle des drogues dans les Caraïbes. Suite à cela, des missions conjointes du PNUCID et de la CARICOM ont été mises en place pour faire le point de la situation en matière de contrôle des drogues à Saint-Kitts-et-Névis (juin 1999), à la Grenade (octobre 1999), à la Trinité-et-Tobago (novembre 1999), en Jamaïque (décembre 1999), à la Barbade (janvier 2000), à Saint-Vincent-et-les Grenadines (février 2000), à la Dominique (mars 2000) et à Antigua-et-Barbuda (avril 2000).

55. Le PNUCID a pris part aux réunions du Groupe de travail intergouvernemental de la CARICOM sur les drogues, qui ont eu lieu à la Jamaïque en avril 1999 et à la Dominique en mai 2000. À son tour, une délégation ministérielle de la CARICOM a participé à la réunion organisée à la Barbade en mai 2000 par le Mécanisme du PNUCID chargé de la coordination dans les Caraïbes. L'ordre du jour de ces réunions a été élaboré

en étroite collaboration avec le secrétariat de la CARICOM afin de déterminer les priorités et les besoins des Caraïbes. À la demande de la CARICOM, une plus grande importance a été accordée à la réduction de la demande de drogues.

I. Organisation internationale du Travail

56. L'Organisation internationale du Travail (OIT) et la CARICOM ont révisé leur accord en avril 2000 afin de refléter les nouvelles formes de coopération instituées entre les deux organisations. Le Bureau de l'OIT dans les Caraïbes offre actuellement une assistance technique au secrétariat de la CARICOM pour l'élaboration d'une loi type sur le travail sous contrat, axée notamment sur le travail à temps partiel.

57. Suite à la réunion récente des ministres du travail des Caraïbes, organisée par l'OIT à la Jamaïque en avril 2000, le secrétariat de la CARICOM a décidé de siéger à un comité ministériel sur la modernisation des ministères du travail. Le Bureau de l'OIT dans les Caraïbes fournira sur demande des conseils techniques à ce comité.

58. Le Bureau de l'OIT dans les Caraïbes a participé à la troisième réunion du Conseil pour le développement humain et social, qui a eu lieu au Guyana en janvier 2000. À l'ordre du jour figuraient, entre autres, les questions suivantes : le projet d'économie et de marché uniques de la CARICOM; la libre circulation des qualifications et des personnes; l'harmonisation des normes et des lois du travail; la ratification des Conventions du BIT; les questions relatives au Programme de travail et au Conseil d'administration du BIT; et la Convention relative aux droits de l'enfant.

59. L'OIT, par l'intermédiaire de son département de la sécurité sociale à Genève, a contribué par un apport technique à la Réunion des directeurs des organisations de sécurité sociale des pays de la CARICOM, qui s'est tenue aux Bahamas en octobre 1999.

60. Le secrétariat de la CARICOM est invité à participer et à faire une déclaration à la cérémonie d'ouverture, et à contribuer par un apport technique à toutes les réunions de haut niveau organisées par le Bureau de l'OIT dans les Caraïbes au niveau sous-régional. De la même manière, le Bureau de l'OIT dans les Caraïbes est invité à participer aux réunions organisées par la CARICOM sur les questions liées au thème du travail.

J. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

61. Le programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans les pays de la CARICOM au cours de la période 1999-2000 était orienté vers l'amélioration de la sécurité alimentaire en vue de réduire ainsi la malnutrition et la faim. Les activités avaient surtout pour objectif d'augmenter la production et la productivité dans le cadre d'un programme de diversification et de réhabilitation de l'agriculture, et de préparer le secteur de l'agriculture à relever les défis de la libéralisation du commerce et de la mondialisation. La FAO a continué d'apporter un soutien administratif et technique et une aide à la formation dans les domaines des catastrophes naturelles affectant l'agriculture et de la persistance des parasites et des maladies.

62. Le Directeur général de la FAO s'est rendu dans la région et a pris la parole à la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM en juillet 1999. L'institution d'un projet régional sur la sécurité alimentaire pour les pays membres du Forum des Caraïbes (CARIFORUM) a été proposée à cette occasion et un descriptif de projet est en préparation.

63. Pendant la période 1999-2000, 34 projets nationaux étaient en cours d'exécution dans 14 pays de la CARICOM. Les nouveaux projets concernaient les domaines suivants : l'assistance aux politiques; le renforcement des capacités; la collecte d'informations et la planification dans l'agriculture; la lutte contre les maladies des cultures et du bétail; la production et l'industrie alimentaires; les intrants agricoles; et la mise en valeur des petites exploitations agricoles.

64. Treize projets régionaux de la FAO sont en cours d'exécution, dont cinq font intervenir le secrétariat de la CARICOM. La FAO a approuvé deux projets régionaux concernant les pays de la CARICOM pendant la période examinée. Ces deux projets, qui représentent un budget total de 273 000 dollars des États-Unis, ont trait à la planification en prévision des ouragans et au développement agricole national. Trois projets régionaux sont à l'étude, deux pour la pêche et le troisième pour l'aménagement du territoire.

65. En 1999, les ouragans ont été relativement violents ce qui a eu des conséquences sur les secteurs de l'agriculture, de la pêche, et de la sylviculture des pays de la CARICOM. Les ouragans « Jose », « Floyd » et

« Lenny » ont eu de graves conséquences pour l'activité économique à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, en Dominique et à Saint-Kitts-et-Nevis, qui ont tous demandé une aide.

66. En outre, la FAO a aidé la CARICOM dans les activités suivantes : a) le suivi du Sommet mondial de l'alimentation; b) le programme de formation sur les négociations du Cycle d'Uruguay et les futures négociations agricoles; c) l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; d) l'aide à la pêche dans la région; e) les activités de protection relevant du Plan régional; et f) la gestion des ressources naturelles.

67. Le Programme de rénovation régionale de la CARICOM, créé en 1996, vise à améliorer la productivité agricole et à développer des systèmes de production durables et écologiquement sains. Les projets nationaux et régionaux, notamment ceux qui concernent l'élaboration, la validation et le transfert de technologies (15); le soutien aux politiques agricoles (12); et le développement des agro-industries (5), contribuent tous à la réalisation des objectifs du programme régional.

68. Pendant la période 1999-2000, dans le cadre de l'aide à la planification et à l'exécution des activités de projet, la FAO a offert aux pays de la CARICOM toute une gamme de services techniques, financiers et logistiques qui ont contribué à renforcer les capacités de leurs ressources humaines. Les secteurs bénéficiaires de cette aide ont été la pêche, la forêt, la gestion des ressources, la protection phytosanitaire, la nutrition, la formation et la vulgarisation agricoles, les statistiques agricoles, la planification en prévision des ouragans et l'inspection des viandes.

69. En collaboration avec le Service de développement des exportations et de diversification agricole de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, un soutien financier et technique a été apporté pour une étude sous-régionale sur l'amélioration de l'accès des agriculteurs aux marchés d'exportation. Cette étude porte notamment sur la Grenade, la Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

70. La CARICOM participe directement aux activités de planification et d'exécution du processus de consultation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les Caraïbes et collabore à tous ses sous-projets.

71. L'initiative de l'UNESCO en faveur de l'éducation pour tous est liée à la Stratégie relative à la valorisation des ressources humaines de la CARICOM. C'est à ce titre que le secrétariat de la CARICOM était représenté au Comité technique pour l'évaluation du projet « Éducation pour tous ». Le Plan d'action issu de cette évaluation a été conçu par les ministres de l'éducation de la CARICOM et les participants à l'Atelier régional sur l'éducation pour tous organisé à Saint-Domingue, en février 2000. L'UNESCO a été informée par le secrétariat de la CARICOM que le Plan d'action serait présenté pour ratification à la prochaine réunion des chefs de gouvernement de la CARICOM.

72. L'UNESCO a financé une étude de la CARICOM sur la politique culturelle de ses États membres. De ce fait, la CARICOM a produit un document type sur la politique culturelle régionale destiné à suivre de modèle. Celui-ci a été mis à la disposition de tous les États membres, qui l'utilisent pour élaborer, réécrire ou mettre à jour leurs politiques culturelles nationales.

73. Le Festival des arts des Caraïbes (CARIFESTA) est soutenu par l'UNESCO depuis des années. Une subvention de l'UNESCO a permis de financer les services d'un expert-conseil pour les phases préparatoires de la septième session de CARIFESTA, qui est prévue pour août 2000 à Saint-Kitts-et-Nevis. Les États membres de la CARICOM qui accueillent le festival reçoivent également des subventions de l'UNESCO.

74. L'UNESCO a financé la Consultation sous-régionale sur l'enseignement supérieur, accueillie par la CARICOM et organisée par l'University of the West Indies en 1998. Elle a participé à une conférence sur le téléenseignement qui s'est tenue à l'University of Guyana en 1999 et a accordé une petite subvention pour l'organisation d'une deuxième conférence sous-régionale sur le téléenseignement qui sera accueillie par l'University of the West Indies et la CARICOM à la Jamaïque en juillet 2000. Le représentant de l'UNESCO à Kingston remplit les fonctions de

conseiller auprès du directeur de la conférence, et le bureau de Kingston fournit une aide logistique.

75. À Santiago, l'UNESCO a financé un cours d'espagnol deuxième langue pour les enseignants de la région de la CARICOM. Le secrétariat de la CARICOM coordonne les préparatifs du cours.

L. Organisation de l'aviation civile internationale

76. À la demande de la CARICOM, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a rédigé un document intitulé « Note de discussion sur les aspects de la gestion des redevances d'usage de services de navigation aérienne dans les Caraïbes orientales », qui a été présenté à la réunion des Directeurs généraux de l'aviation civile de la CARICOM tenue à la Trinité-et-Tobago, en mars 2000. L'étude donne des prévisions relatives aux mouvements des passagers et des avions jusqu'en 2003, présente un examen général des prix et des redevances prélevées dans les États des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, et décrit le principe de recouvrement des coûts de l'OACI, le prélèvement des redevances et la coopération internationale en la matière.

77. Dans le domaine de la gestion des aéroports et des installations et services de route, l'OACI a tenu un séminaire sur la privatisation des aéroports pour les États des Caraïbes, d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, à Guatemala en décembre 1999. Treize participants de sept États de la région ont pris part à un atelier sur la sûreté du fret qui a eu lieu au Centre régional de formation à la sûreté de l'aviation de l'OACI à Port of Spain en novembre 1999.

78. L'OACI maintient des contacts avec le secrétariat de la CARICOM en ce qui concerne toute nouvelle ratification de l'Accord sur les services aériens de la Communauté des Caraïbes, accord régional qui a été négocié en 1996 et est entré en vigueur le 8 décembre 1998.

M. Banque mondiale

79. La Banque mondiale et la CARICOM coopèrent principalement en vue de mettre en place un cadre de développement et d'intégration économiques dans la

région des Caraïbes. Le principal organe chargé de cette coopération est le Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique, groupe consultatif présidé par la Banque mondiale, qui comprend les pays anglophones des Caraïbes, la République dominicaine, Haïti et le Suriname. La CARICOM est membre du Comité directeur, organe de coordination du Groupe, qui établit son ordre du jour et contrôle son programme de travail. La CARICOM et l'University of the West Indies sont les deux seules institutions des Caraïbes représentées au Comité directeur. La Banque mondiale et la CARICOM coopèrent également dans des domaines sectoriels (par exemple, le développement humain et la mise en valeur durable des ressources naturelles).

N. Union postale universelle

80. Les contacts entre l'Union postale universelle (UPU) et la CARICOM ont toujours été étroits et se sont renforcés depuis la création en 1995 d'un poste de conseiller régional de l'UPU pour les Caraïbes. Plusieurs réunions de coordination ont été organisées entre le conseiller et les autorités postales régionales. Cette coordination a abouti à la création de l'Union postale des Caraïbes.

O. Organisation maritime internationale

81. Pendant la période 1997-1999, la coopération et la collaboration entre l'Organisation maritime internationale (OMI) et la CARICOM ont été excellentes. Cela s'est fait grâce à la désignation, par la CARICOM et le PNUD, d'un Conseiller régional en sécurité maritime.

82. Au cours de la période considérée, l'OMI a conçu et mis en oeuvre toutes ses activités d'assistance technique dans les Caraïbes en coordination aussi étroite que possible avec le Conseiller. Cela a débouché sur des programmes qui étaient bien adaptés aux réalités et aux objectifs de développement maritime de la région et répondaient en même temps aux priorités techniques de l'OMI en tant qu'institution des Nations Unies chargée de fixer les normes mondiales en matière de sécurité maritime et de protection du milieu marin.

83. La première et la deuxième réunions générales entre les représentants du système des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes ont permis d'identifier un

certain nombre de points liés au transport maritime qui doivent faire l'objet d'une action commune de la part de la CARICOM, de l'OMI et du PNUD. Des progrès significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne les activités de suivi qui sont résumés ci-dessous.

84. L'OMI a participé à un projet commun PNUD/CARICOM (septembre 1997-décembre 1999) pour l'amélioration des régimes administratif et juridique visant la mise en oeuvre efficace du Mémorandum d'accord des Caraïbes sur le contrôle par l'État du port. L'OMI a apporté un appui technique et une aide financière de l'ordre de 1,4 million de dollars des États-Unis.

85. Un nouveau projet destiné à renforcer l'efficacité de l'administration maritime dans les Caraïbes sera opérationnel pendant la période d'avril 2000 à mars 2001. L'OMI en sera l'agent d'exécution, et la Communauté des Caraïbes le principal bénéficiaire. Le projet, ainsi que les activités de soutien de l'OMI, sont directement liés aux objectifs de la résolution A/54/225 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1999, d'Action 21 et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, puisqu'ils vont aider les bénéficiaires à adopter une approche plus intégrée pour l'administration efficace du secteur maritime dans la région.

P. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

86. À la deuxième réunion générale entre le système des Nations Unies et la CARICOM, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a souligné la nécessité de disposer d'un système de classification industrielle rationnel pour pouvoir établir des statistiques commerciales comparables. L'ONUDI a suggéré à la CARICOM d'entreprendre un recensement industriel qui lui permettrait de mieux analyser l'état et le potentiel du développement industriel dans la région.

87. Les recommandations de l'ONUDI concernaient également une éventuelle coopération dans le cadre de l'Initiative des Caraïbes pour la sécurité alimentaire, et les mesures à prendre pour promouvoir la compétitivité de la production et des échanges au niveau international dans les États membres de la CARICOM. En ce qui concerne l'examen quinquennal du Plan d'action pour

le développement durable des petits États insulaires en développement, le représentant de l'ONUDI a décrit le rôle que peut jouer cette organisation pour promouvoir la mobilisation d'une assistance technique, financière et technologique destinée à favoriser l'utilisation efficace de l'énergie dans les petits États insulaires en développement et à accélérer l'utilisation d'énergies renouvelables propres. Le représentant de l'ONUDI et le Directeur exécutif de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes, association partenaire de la CARICOM, ont échangé des informations pertinentes à la réunion de Nassau et se sont mis d'accord pour continuer à déterminer des domaines de priorité et d'intérêt communs. La CARICOM a réaffirmé l'intérêt qu'elle porte à la signature d'un accord avec l'ONUDI, et des consultations à ce sujet sont en cours.

Annexe

Déclaration commune adoptée à la deuxième réunion générale entre les organisations du système des Nations Unies et le secrétariat de la Communauté des Caraïbes et les institutions qui lui sont associées

(Nassau, 27 et 28 mars 2000)

1. La deuxième réunion générale entre l'organisation du système des Nations Unies et le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et les institutions qui lui sont associées s'est achevée à Nassau le 28 mars 2000. Carla Barnett, Vice-Secrétaire générale, dirigeait la délégation de la CARICOM et Patrizio Civili, Sous-Secrétaire général au Département des affaires économiques et sociales, celle des organisations du système des Nations Unies.

2. Les participants se sont félicités des progrès effectués dans les domaines de collaboration définis lors de la première réunion, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, en mai 1997 et ont noté en particulier les réalisations obtenues dans les domaines suivants :

a) Achèvement du cadre directeur pour la création d'un marché et d'une économie uniques dans les Caraïbes;

b) Renforcement des moyens permettant de préserver, protéger et promouvoir les droits de propriété intellectuelle;

c) Formulation d'une politique sociale, en particulier dans les domaines de l'action en faveur de la jeunesse, de la promotion de la femme, des services de santé et de la protection et la promotion des droits de l'enfant;

d) Application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;

e) Application du Plan d'action pour la coopération et la coordination en matière de contrôle des drogues;

f) Soutien apporté au renforcement de la démocratie et à la bonne gouvernance dans la région;

g) Soutien aux préparatifs menés dans la région en vue de l'examen quinquennal du suivi des conférences et sommets internationaux.

3. Les participants ont pris acte de la collaboration qui s'est instaurée entre l'Organisation des Nations Unies et ses institutions et la CARICOM, et ont défini de nouveaux domaines de coopération.

4. Il a été convenu que le futur programme de travail s'inscrirait dans le cadre suivant :

a) Création du marché et de l'économie uniques de la CARICOM;

b) Positionnement de la CARICOM dans l'économie mondiale, notamment grâce à un appui dans les domaines suivants : définition d'une politique internationale, renforcement des capacités et formation; élaboration de politiques concernant l'Internet et le commerce électronique.

c) Développement humain et social, notamment valorisation des ressources humaines, lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire, Plan d'action pour la coopération et la coordination en matière de contrôle des drogues, mise en place d'un plan stratégique régional pour la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida); et renforcement de la gouvernance et de la sécurité dans la région;

d) Suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté à la Barbade;

e) Suivi de la résolution 54/225 sur la promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable;

f) Élaboration d'un programme de coopération entre la CARICOM et le système des Nations Unies dans le domaine de l'information.

5. Les participants sont convenus d'appliquer les modalités suivantes en vue de renforcer leur collaboration :

a) Interaction permanente entre la CARICOM et les bureaux régionaux du système des Nations Unies;

b) Organisation d'une réunion intérimaire en 2001 dans l'un des bureaux du système des Nations Unies aux Caraïbes;

c) Organisation de la réunion générale des deux secrétariats sur une base biennale;

d) Création d'un site Web pour faciliter le suivi de l'application du programme de coopération.

6. Les participants ont décidé que le rapport de la réunion devait être mis au point et publié sans tarder.
